

Form/ Formulaire 0430  
Rev. 2018/10

## Étape 1 : L'employé informe son surveillant de ses préoccupations.

Je, \_\_\_\_\_, refuse d'accomplir la tâche qui m'a été affectée par mon surveillant. Je crois que cette tâche pourrait compromettre ma santé et ma sécurité (ou la santé et sécurité d'autrui) pour les raisons suivantes :

- Je n'ai pas la formation adéquate
- Risques physiques ou mécaniques
- Je n'ai pas suffisamment d'expérience
- Risques chimiques
- Je n'ai pas les compétences nécessaires
- Risques biologiques
- Je n'ai pas l'équipement nécessaire
- Autre (veuillez préciser)

Explication détaillée :

---

---

---

Date : \_\_\_\_\_ Signé par : \_\_\_\_\_

Soumis au surveillant le \_\_\_\_\_ à (heure) \_\_\_\_\_

Signature du surveillant au moment de la réception: \_\_\_\_\_

Réponse du surveillant :

- Je crois que \_\_\_\_\_ a de bonnes raisons de croire que cette tâche peut constituer un danger pour sa santé ou sa sécurité ou de celles d'autrui. Par conséquent, je recommande les mesures correctives suivantes, ou bien je vais prendre les mesures correctives suivantes pour que l'employé puisse retourner au travail.

---

---

---

- Je crois que \_\_\_\_\_ **n'a pas** de bonnes raisons de croire que cette tâche peut constituer un danger pour sa santé ou sa sécurité ou de celles d'autrui. **Par conséquent, je conseille l'employé de retourner au travail.**

---

---

---

Signé le ) \_\_\_\_\_ à (heure) \_\_\_\_\_

Signature du surveillant : \_\_\_\_\_



**Énergie NB Power**

the power of possibility  
débordant d'énergie

## **Formulaire du droit de refus**

Form/ Formulaire 0430  
Rev. 2018/10

Signature de l'employé : \_\_\_\_\_

Form/ Formulaire 0430  
Rev. 2018/10

**Étape 2 : L'employé renvoie sa question au CMHS.**

L'employé soumet ce formulaire au CMHS.

Reçu par :

\_\_\_\_\_, représentant de l'employé  
\_\_\_\_\_, représentant de l'employeur

le (date) \_\_\_\_\_ à (heure) \_\_\_\_\_

Réponse : Nous, les membres du CMHS, avons examiné les raisons derrière l'exercice du droit de refus soumis par \_\_\_\_\_, et faisons les recommandations suivantes :

Le CMHS estime que l'employé a de bonnes raisons et offre à l'employeur les recommandations suivantes.

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Le CMHS estime que l'employé n'a pas de bonnes raisons pour les raisons suivantes :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Le CMHS ne peut pas parvenir à un consensus et prend les positions suivantes :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

- Le représentant de l'employeur accepte les recommandations
- Le représentant de l'employeur rejette les recommandations
- Le représentant de l'employé accepte les recommandations
- Le représentant de l'employé rejette les recommandations

Le CMHS conseille \_\_\_\_\_ de renvoyer la question au service de Santé et sécurité d'Énergie NB.

\_\_\_\_\_ (représentant de l'employé)

\_\_\_\_\_ (représentant de l'employeur)

Form/ Formulaire 0430  
Rev. 2018/10

**Étape 3 : L'employé renvoie la question au service de Santé et sécurité**

L'employé (ou le CMHS) soumet ce formulaire au service de Santé et sécurité.

Soumis par le CMHS ou l'employé : \_\_\_\_\_

Reçu par : \_\_\_\_\_, représentant du service de Santé et sécurité

le (date) \_\_\_\_\_ à (heure) \_\_\_\_\_

Réponse : Le service de Santé et sécurité a examiné les raisons derrière l'exercice du droit de refus soumis par \_\_\_\_\_, et fait les recommandations suivantes :

- Le service de Santé et sécurité estime que l'employé a de bonnes raisons et offre à l'employeur les recommandations suivantes.

---

---

- Le service de Santé et sécurité estime que l'employé n'a pas de bonnes raisons pour les raisons suivantes.

---

---

Le service de Santé et sécurité conseille \_\_\_\_\_ de renvoyer la question à Travail sécuritaire NB.

**Étape 4 : L'employé renvoie la question à un agent de Travail sécuritaire NB**

Si la question n'est pas réglée à la satisfaction de l'employé, l'employé doit renvoyer la question à un agent de Travail sécuritaire NB en téléphonant au 1 800 222-9775.

**Étape 5 : Si l'employé est en désaccord avec la décision de l'agent de Travail sécuritaire NB, l'employé a le droit de faire appel à l'agent principal chargé de la conformité de Travail sécuritaire NB, qui prendra la décision finale**